

## **DELIBERATION DDB2022\_032**

Nombre de membres du bureau	
en exercice	54
Présents	34
Votants	39
Pouvoirs	5

Date de convocation du Bureau communautaire  
délibérant du Grand Périgueux le 10 novembre 2022

**LE 17 novembre 2022**, LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
DÉLIBÉRANT DU GRAND PERIGUEUX, dûment  
convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la  
présidence de  
**M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **PÉRIMOUV' - ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX AU COLLECTIF BON SENS PAYSAN - POINT DELIBERANT**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, M. BUFFIERE, M. CIPIERRE, M. DOBBELS, M. GEORGIADIS, Mme GONTHIER, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PROTANO, Mme SALOMON, M. TALLET, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, Mme KERGOAT, M DENIS, M. LEGAY, Mme FAURE, M. GUILLEMET, M. DUCENE, Mme ROUX, M. MARTY, M. JAUBERTIE, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. NOYER, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. CHANTEGREIL

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

Mme BOUCAUD, M. CURNIL, Mme LABAILS, M. LACOSTE, M. MOTTIER, M. PASSERIEUX, M. REYNET, M. MOTARD, M. RATIER, M. MALLET, M. PERPEROT, M. SERRE, M. PARVAUD, M. FALLOUS, M. BOURGEOIS, Mme DOAT, M. MARSAC, M. VADILLO

#### **POUVOIR(S) :**

Mme CHABREYROU donne pouvoir à Mme KERGOAT  
M. COLBAC donne pouvoir à Mme SALOMON  
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. CHANSARD donne pouvoir à M. JAUBERTIE  
M. CADET donne pouvoir à M. ROLLAND

## PÉRIMOUV' - ADHÉSION DU GRAND PÉRIGUEUX AU COLLECTIF DELIBERANT

**Vu** le code général des collectivités territoriales.

**Vu** la délibération du 16 juillet 2020 par laquelle le conseil communautaire délègue au bureau un certain nombre de ses pouvoirs.

**Considérant que** créée en 2015, le collectif Bon Sens Paysan (BSP) œuvre localement sur des problématiques de mobilité et d'aménagement du territoire.

**Qu'il** s'est notamment engagé à promouvoir la mise en service du TramTrain Limousin par la valorisation de l'infrastructure ferroviaire déjà présente sur le territoire autour de Limoges.

**Que** ce projet de transport est un échelon intermédiaire pour relier des modes de transports existants entre eux. Le principe est d'utiliser l'infrastructure actuelle afin de créer des lignes en étoile qui desserviraient des gares locales dans un rayon de 60 kilomètres autour de Limoges mais aussi en lien avec les étoiles ferroviaires proches comme celles de Périgueux et de Brive-la-Gaillarde afin d'avoir un maillage complet à l'échelle du bassin de mobilités Périgord-Limousin.

**Que** les missions principales du collectif portent sur :

- la conception des projets ferroviaires et multimodaux ;
- la médiation auprès du grand public sur les questions de mobilité et d'aménagement du territoire ;
- la promotion de ces projets auprès des collectivités locales, des acteurs de la mobilité et des parties prenantes du territoire (associations, entreprises, etc).

**Que** c'est une ~~Acteur~~ et opportunité intéressante pour le Grand Périgueux qui a conduit et qui poursuit son engagement fort autour de l'étoile ferroviaire de Périgueux et les différentes branches afférentes dont la navette ferroviaire de la Vallée de l'Isle dont il convient de poursuivre le renforcement de l'offre et le maillage territorial.

**Considérant que** cette association paraît être un acteur incontournable à associer aux réflexions dans la mesure où le renforcement de l'offre doit se faire en connaissance des impacts sur les autres étoiles ferroviaires afin de ne pas avoir de concurrence entre les territoires en termes de desserte et avoir ainsi une réelle efficacité et efficacité tout en considérant l'utilisateur au cœur du besoin.

**Que** par ailleurs, l'association a fait évoluer ses statuts depuis 2019 et ouvre les adhésions aux personnes physiques ou morales.

**Qu'actuellement**, elle comptabilise une centaine d'adhérents dont une vingtaine de personnes morales tous horizons confondus (associations, acteurs économiques et collectivités locales). Il s'agit pour elle de fédérer les parties prenantes autour de projets ferroviaires locaux et ainsi de faire émerger une position commune autour du ferroviaire dans les déplacements du quotidien. La création de synergie semble être indispensable dans ce type de projet dont des arbitrages sont souvent incontournables.

**Que** dans la continuité de la stratégie ferroviaire conduite par le Grand Périgueux afin de promouvoir et de développer la navette ferroviaire Mussidan – Niversac, il est proposé que le Grand Périgueux devienne membre du collectif Bon Sens Paysan pour l'euro symbolique reconductible chaque année.

**Que** de plus, le Grand Périgueux pourra s'appuyer sur la présence de techniques et éventuellement, lui confier des missions spécifiques qui pourront donner lieu à des prestations complémentaires rémunérées.

**LE BUREAU COMMUNAUTAIRE DÉLIBÉRANT , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide dans la continuité de la stratégie ferroviaire conduite par le Grand Périgueux de devenir membre du collectif Bon Sens Paysan pour l'euro symbolique reconductible chaque année ;
- Décide de s'appuyer techniquement sur l'association Bon Sens Paysan lorsque cela s'avère opportun ;
- Autorise le Président à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 02/12/2022	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 02/12/2022	Périgueux, le 02/12/2022
	Le Président, Jacques AUZOU

